



Le 3 mars 2023- FL/SB

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023

Le conseil syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc s'est réuni le mercredi 15 février 2023 à 20h30, dans la salle Raymond Wagrez, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur François Lejealle, président.

PRESENTS :

François LEJEALLE (président), **Patricia BUTEL** (syndic), **Frédéric CERTAIN** (syndic), **Jean-Jacques CHIOZZI** (syndic), **Frédéric DELMAS** (syndic), **Nathalie GANZEL** (vice-présidente), **Pierre LIEBAERT** (syndic), **Sabine MARNIQUET** (syndic), **Nathalie PASSEDOUET** (syndic), **Jean-Luc POTTIER** (syndic).

REPRESENTES :

Christian MARC (syndic) représenté par **Jean-Jacques CHIOZZI**

ABSENTS :

Joel CREVOISIER (syndic), **Claude KOPELIANSKIS** (maire-adjoint) et **Serge GODAERT** (maire-adjoint),

00 °° 00

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, le président déclare la séance ouverte à 20h26.

I – Approbation du projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 18 janvier 2023

Monsieur Lejealle porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 18 janvier 2023, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour.
Ce dernier est approuvé à l'unanimité.



II – Rapport des commissions

➤ Budget-finances (Pierre LIEBAERT)

❖ **Approbation du rapport financier 2022**

Pierre Liebaert présente au conseil le compte administratif, qui sera ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée des propriétaires. Pour rappel, il s'agit du document venant conclure l'exercice, de l'année 2022 dans ce cas.

Le document complet ayant été transmis en pièce jointe de l'ordre du jour du conseil, et joint aux convocations pour l'assemblée qui seront envoyées prochainement aux associés, Pierre Liebaert indique qu'il n'abordera, ce soir, que les points majeurs. Il présente ainsi le tableau des recettes et dépenses de l'année, qui résume très bien les comptes de l'ASP :

Recettes et dépenses 2022	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde
Fonctionnement	1 976 996 €	1 572 684 €	404 312 €
Investissement	187 287 €	614 725 €	-427 438 €
Total	2 164 283 €	2 187 409 €	-23 126 €

P. Liebaert indique que l'ASP a, cette année, très légèrement réduit son excédent cumulé mais pas autant que le conseil l'avait prévu lors du budget prévisionnel. En effet, le résultat net comptable reste excédentaire de 757 980 €.

P. Liebaert présente ensuite les recettes. Il indique que l'ASP avait affiché une volonté nette de limiter l'augmentation de la redevance syndicale, malgré une inflation en forte hausse. C'est ce qui a été fait puisque l'enveloppe des redevances n'a été augmentée que de 1% en 2022.

Aussi, les recettes totales de l'année 2022 s'élèvent à 2 164 283 €, soit une hausse de + 7,71%. A noter, les recettes de fonctionnement ont progressé de 8,10 %, passant de 1 816 924 € à 1 976 996 €. Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

	2022
Produits des services et du domaine » <i>(Redevances syndicales, redevances de circulation et droits de voirie)</i>	1 628 253 €
Revenus des immeubles	237 944 €
Subventions <i>(Mairie, inchangées depuis plus de 15 ans)</i>	80 610 €
Remboursements de charges sociales et produits exceptionnels	30 189 €
	1 976 996€



Les recettes réelles d'investissement 2022 s'élèvent à 187 287 € provenant de :

- ❖ 172 000 € de subvention pour les travaux de voirie de la municipalité, inchangées depuis plus de 15 ans.
- ❖ 15 287 € de subvention de la DRAC pour la restauration des Caves du nord

P. Liebaert présente ensuite les dépenses et note que l'exercice 2022 a été marqué par un maintien à un haut niveau des investissements qui atteint 614 725 €. Ces investissements se découpent en 4 grands projets : la première tranche des travaux de restauration des Caves du nord, qui sera abordée plus tard dans ce conseil, la poursuite du programme d'entretien de la voirie avec la réfection de la piste cyclable de l'avenue Eglé, la réfection totale de la place Napoléon, devenue un très bel écrin pour accueillir la statue restaurée de Napoléon ainsi que l'alimentation du système de jets d'eau de la place Marine et enfin l'achat de souffleurs électriques plus respectueux de l'environnement et moins nocifs pour la santé du personnel de l'ASP.

Pierre Liebaert indique que l'ASP a commencé l'année avec une certaine vision du budget et que le conseil a su s'adapter aux aléas de la vie de la collectivité tout en continuant de mener des projets d'investissement significatifs, comme la piste cyclable et les souffleurs.

Enfin, P. Liebaert note que les charges de personnel, qui s'élève à 1 061 484 €, sont également en hausse. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la valeur du point d'indice, imposée par l'Etat et le versement d'une prime d'inflation.

Jean-Jacques Chiozzi rappelle que cette hausse est également due au versement des indemnités de départ à la retraite de deux salariés.

Le président précise que globalement, sur les 10 dernières années, l'ASP a maintenu les charges de personnel autour du million d'euros, ce qui est plutôt sain et positif.

❖ **Les Caves du Nord**

P. Liebaert présente au conseil la balance comptable de l'opération de restauration de l'ensemble des Caves du nord. En effet, la restauration a pris beaucoup de retard, en partie parce que l'enveloppe globale de la première tranche avait été prévue, suite aux estimations du maître d'œuvre, pour un montant de 146 219 €. Cependant, les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offre étaient très largement supérieures (plus de 350%). Un nouvel appel d'offres avait donc dû être lancé et a contraint l'ASP à diviser les travaux entre une tranche 1 et une tranche 1 bis.

Les dépenses de la tranche 1, dans sa globalité, vont donc se répartir sur deux exercices : 2022 et 2023.

P. Liebaert indique qu'au budget primitif 2022, 12 990 € avaient été prévus pour la maîtrise d'œuvre et 133 229 € pour les travaux. Lors du budget supplémentaire, ces montants avaient été respectivement revus à 17 050 € et 174 850 €, auxquels se sont rajoutés les coûts du contrôle technique, du diagnostic phytosanitaire et des abattages. Cela porte les réalisations à la somme de 102 202,38 €. Il restera donc un solde de 111 497,62 € de la tranche 1 en 2023, en plus de l'ensemble de la tranche 1 bis.

Enfin, P. Liebaert indique que près de 99 270 euros de subventions seront versées en 2023 pour ce projet : 35 670 € de la DRAC (solde de l'enveloppe globale initialement allouée), 29 000 € de la Région, 20 000 € du Département et enfin 14 600 € de la Mairie.

Frederic Certain note que, si l'ensemble restauré reste à peu près le même, le coût de la restauration sera trois fois plus cher que prévu : d'un reste à charge d'environ 50 000 euros initialement prévu, nous



sommes à présent sur un reste à charge de plus de 150 000 euros pour la phase 1 des travaux.

➤ **Administration Générale – Sécurité – Juridique** (par intérim, François LEJEALLE)

❖ **Création d'un poste d'éco-garde**

Le président indique que la protection du patrimoine naturel de l'ASP est un enjeu essentiel de ses missions, d'ailleurs rappelé à l'article 2 de ses statuts qui indique que l'ASP « assure la gestion, la préservation, la garde et la surveillance générale de son patrimoine ». Or, ces dernières années, les enjeux écologiques et de protection du patrimoine arboré du Parc ont pris une place prépondérante dans la gestion quotidienne de l'ASP. Aussi, et afin de renforcer sa mission de préservation du patrimoine arboré, il est proposé au conseil la création d'un poste d'éco garde du Parc.

L'activité principale de l'éco garde est d'assurer la surveillance de sites naturels du Parc (arbres d'alignement, réserves boisées, etc.), la sauvegarde du patrimoine naturel et la préservation de la biodiversité. Le président indique qu'une fiche de poste complète a été présentée aux membres du conseil en pièce jointe de l'ordre du jour, et sera reprise dans la délibération soumise au vote.

F. Certain demande comment le travail va être organisé et ce qu'il est prévu pour l'organisation des équipes. Le président indique que l'éco-garde sera directement rattaché au régisseur et ne fera pas partie de l'équipes des gardes *per se*. L'organisation du travail est encore en cours de réflexion et se précisera à l'approche du début de son contrat.

F. Certain demande sur quel contrat de travail l'embauche est prévu. Corinne Ascoli indique qu'il s'agira d'un CDI.

JL. Pottier demande pourquoi le choix du CDI, et si un CDD n'aurait pas permis une plus grande flexibilité dans l'embauche. N. Passedouet répond que cela ne change rien, et que les CDI sont tout aussi flexibles. Le président vient compléter en indiquant que la création de ce poste ne le rend pas pour autant inhérent à la structure de l'ASP et que les besoins à ce poste seront réévalués plus tard, lorsque la question se posera.

Le président demande au conseil de voter la création d'un poste d'éco-garde selon les modalités exposées dans la délibération présentée. La délibération est approuvée à l'unanimité.

❖ **Assemblée des propriétaires du 4 avril 2023**

Le président rappelle que l'assemblée des propriétaires se tiendra le mardi 4 avril prochain à partir de 19 heures, dans la salle Montesquieu. L'ensemble des documents qui seront transmis aux associés sont prêts et en cours d'impression. Le dépôt Poste est prévu pour vendredi 24 février.

Il est également demandé aux rapporteurs de commencer à travailler sur leurs présentations, qui se doivent d'être courtes et concises afin de laisser le plus de temps possible aux échanges avec les associés.

Le président rappelle également que les pouvoirs sont à retourner à l'ASP avant le 30 mars.



➤ **Communication (Nathalie GANZEL)**

❖ **Parc Actualité n°93 : rapports d'activités des commissions pour l'année 2022**

N. Ganzel indique que le Parc Actualité n°93, qui rassemble tous les rapports d'activités de l'année écoulée est en cours d'impression. Ils seront mis sous plis avec les convocations pour l'assemblée et seront donc transmis par voie postale (et non distribués par les gardes) le 24 février.

➤ **Espaces verts, environnement et développement Durable**
(Frédéric CERTAIN)

❖ **Réflexions sur la charte de l'arbre**

F. Certain rappelle au conseil que la Mairie a entamé en février 2022 la réalisation d'une charte de l'arbre et pour ce faire, a demandé à toute personne ou association intéressée de collaborer avec les services municipaux. Un collectif regroupant le Patrimoine, Qualité de ville, A.R.B.R.E.S., MLDD et l'ASP a donc vu le jour afin de rédiger une charte ambitieuse pour la commune. Ce projet a été remis à la mairie courant mai. Resté plus de six mois sans réponse aucune, le collectif a reçu, le 27 janvier dernier.

F. Certain indique que si le document initial se voulait être une charte de l'arbre, il s'agit à ce jour plus d'un guide de bonnes pratiques. De surcroît, la Mairie demandait, dans un courrier accompagnant le document, à ce que les éventuels retours soient transmis d'ici le 31 janvier, ce qui laissait 3 jours au collectif pour se réunir, lire et analyser le document, et proposer des amendements.

Malgré la contrainte, F. Certain indique que le collectif a envoyé, dans le délai imparti, un document qui reprenait les observations suivantes : d'une part la charte de l'arbre ne saurait être un simple guide de bonnes pratiques, que le document initialement transmis était beaucoup plus ambitieux que celui reçu (notamment dans sa partie inventaires, obligations de déclarations préalables pour les abattages,...), mais aussi un certain nombre de recommandations qu'il aurait été appréciable de voir apparaître dans le document municipal. Le collectif reste en effet convaincu, qu'à minima, il eut été nécessaire d'inclure dans la charte : l'identification et l'inventaire des arbres à protéger tant en ville que dans le Parc sur le domaine public et privé, l'extension et l'actualisation des Espaces Boisés Classés (EBC) définis dans le PLU, la mise en œuvre effective des procédures de déclaration préalable avant abattage et enfin l'introduction d'un ensemble d'exigences en matière d'élagage.

Très clairement, le document est insuffisant et limité, très loin de l'objectif souhaité. De surcroît, en accordant que 3 jours pour répondre, l'esprit collaboratif annoncé par la Mairie en février 2022 semble s'être perdu !

Enfin, F. Certain indique que le document doit être soumis au vote du conseil municipal lors de la prochaine session, soit le 13 mars.



➤ **Hippisme** (Jean-Jacques CHIOZZI)

JJ. Chiozzi remercie tout d'abord JL Pottier pour le travail mené dans la commission de recrutement des nouveaux syndicats et le félicite pour son investissement dans cette tâche, qui n'était pas simple.

Ensuite, JJ. Chiozzi remercie Manuel et l'ensemble de l'équipe technique pour avoir réalisé rapidement, sans déranger les chevaux, l'agencement de la Place Turenne. En quelques jours, ils ont retiré les poteaux et les panneaux rendus inutiles et dangereux depuis le départ de France Galop, dégagé les barrières électriques et les blocs de béton qui en soutenaient les moteurs et créé un fossé sécurisé pour l'évacuation des eaux. En faisant disparaître tous ces éléments disgracieux ils ont rendu tout son charme à cette place et les chevaux peuvent marcher sur le Cercle de la Gloire ou rentrer sur le Rond Boileau en toute sécurité.

❖ **Point sur la sécurité dans le Parc**

JJ Chiozzi indique que l'ASP a reçu une requête dans laquelle l'associé se plaignait de la présence de chevaux et de diverses incivilités des cavaliers notamment aux abords des écoles aux heures de rentrée et de sortie des classes. Cette requête est complétée par le rapport des gardes qui indique plusieurs rappels à l'ordre pour diverses infractions et les contacts réguliers avec la police municipale sur les questions hippiques.

D'un autre côté, JJ Chiozzi indique que tous les cavaliers, sans exception, se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans le Parc. Ils se disent prêts à signer une pétition pour la mise en place d'une « zone 30 », limitant ainsi la vitesse à 30 km/h dans tout le Parc.

Le président rappelle que la proposition d'une « zone 30 » a déjà été adressée par l'ASP, et d'autres associations, aux services municipaux (voirie, circulation et police municipale), mais que nous avons essuyé un refus systématique du Maire. La solution à court terme ne pourra donc pas être trouvée dans la création d'une « zone 30 ».

JJ Chiozzi propose donc que la commission hippique organise une réunion avec les autres commissions concernées pour faire le point sur ce sujet, notamment les commissions voirie et circulation et communication. Il ajoute qu'il semble important de revoir la communication avec l'ensemble des parties prenantes : les écuries, les clubs, le service hippique de la Mairie, la police municipale et de trouver des solutions avec le Jumping et France Galop.

P. Butel souligne qu'il existe un gros problème entre la place Colbert et l'avenue Austerlitz. En effet, l'avenue en terre, parallèle à la piste cavalière du Cercle de la Gloire, est très empruntée par les voitures. Cela pose un réel problème de sécurité pour les cavaliers, mais également de sureté car les voitures soulèvent de la poussière et des cailloux sur leur passage, ce qui est dangereux pour les chevaux.

Jean-Luc Pottier indique que le problème du « vivre-ensemble » est commun à plusieurs endroits du Parc.

➤ **Urbanisme** (Nathalie PASSEDOUET)

RAS.



➤ Voirie et circulation (Jean-Luc POTTIER)

❖ **Suivi des demandes résidents**

Jean-Luc Pottier indique que deux nouvelles demandes ont été portées à la commission par des résidents : une demande d'aménagement de stationnement à l'angle des avenues Voltaire et Eglé, et une demande d'aménagement de l'allée piétonne sur l'avenue Eglé.

Cela porte donc à quatre le nombre de demandes qui vont être étudiées par la commission en mars. Elle se réunira donc sur site pour ces quatre dossiers :

- Intersection Voltaire/Eglé
- Allées piétonnes de l'avenue Eglé
- Problème de stationnement de la résidence des Pins
- Problème de circulation des chevaux aux abords de l'ensemble scolaire Colbert

❖ **Les caméras de surveillance dans le Parc**

JL Pottier donne la parole à Corine Ascoli, à qui Monsieur Kopélianskis a apporté les réponses aux questions posées lors du dernier conseil syndical par la vice-présidente.

C. Ascoli indique que l'ensemble des caméras installées en 2021 sont opérationnelles et fonctionnelles. Les caméras installées en 2022 (place Charlemagne, place Colbert et Caves du nord) sont en place mais ne sont malheureusement pas encore opérationnelles car le raccordement électrique n'a toujours pas été fait, et ne dépend pas des services municipaux.

III – Divers

▪ **Date des prochaines réunions**

- **Conseil Syndical** : mercredi 5 avril 2023 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, **la séance est levée à 21h52.**

Le Président

François LEJEALLE